

DREAL des Pays de la Loire
Unité départementale de la Vendée

La Pommeraye, le 12 juin 2020

Lettre recommandée avec AR

N/Réf : MAL/BRHE/2020.06.12

Objet : Site des Herbiers

Rapport suite à l'incendie du 02/06/2020

Monsieur,

Notre site de transit des Herbiers est autorisé par l'arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/1-223 du 10 avril 2009 et suivants.

Par ce courrier, nous faisons suite au rapport d'inspection concernant l'incendie survenu sur notre installation le mardi 2 juin dernier. Nous vous proposons ici un déroulé de l'incendie ainsi que des suites données.

Chronologie :

Vers 12h30 de la fumée provenant de l'auvent de stockage de déchets de 1 000m², situé à l'Est du site, a été constatée par un salarié présent dans les locaux sociaux à l'entrée du site.

Il a tout de suite informé le responsable de site qui a immédiatement appelé les pompiers.

Le feu a pris dans un stock de carton présent sous l'auvent et s'est rapidement propagé aux autres déchets présents (DIB, déchets d'ameublement, bois et plastiques).

Les salariés se sont immédiatement rendus sur la zone mais l'ampleur de la situation ne leur a pas permis d'intervenir de suite avec les moyens d'extinction incendie présents sur site

(RIA, stock d'inertes à disposition), sans se mettre en danger.

En attendant l'arrivée des pompiers, les salariés ont coupé l'alimentation générale en électricité du site située dans le bâtiment métaux, évacué les engins situés à proximité et libéré l'accès à la zone pour les pompiers. Ils ont également fermé le clapet en sortie du bassin de gestion des eaux du site afin de confiner les eaux d'extinction.

Selon les informations récupérées sur les caméras de surveillance du site, les premières flammes apparaissent vers 12h31 au niveau du carton et se propagent très rapidement (à partir de 12h33) aux autres déchets situés dans les cases à proximité.

Les pompiers sont arrivés sur site entre 12h45 et 13h, avec 3 fourgons pompe tonne, soit environ 15 pompiers. Ils ont commencé à attaquer le feu en se connectant à la réserve incendie située à proximité des locaux à l'entrée du site puis se sont branchés sur le poteau incendie situé à 1,2 km du site.

Pour préserver le conteneur carburant situé à 35m au Sud de l'auvent, les pompiers ont utilisé de la mousse.

Au plus fort de l'incendie, 5 camions dont 4 fourgons pompe tonne et un camion-citerne feu de forêt des casernes des Herbiers, de Beaurepaire et Saint Fulgent étaient présents sur site, soit environ 30 pompiers.

A partir de 15h30-16h, le personnel du site, à l'aide des engins, a procédé à l'étouffement de la matière avec de la terre provenant d'une entreprise voisine ; la quantité d'inerte nécessaire étant plus importante que celle en stock sur le site. Les pompiers poursuivaient l'arrosage des tas et des engins pour les protéger. Vers 23h, le feu était circonscrit. Les pompiers sont partis à 2h20.

La surveillance a été poursuivie jusqu'au lendemain matin par le personnel du site. Puis, les nuits suivantes jusqu'au vendredi matin des permanences de présence de salariés sur site ont été organisées pour éviter toute reprise du feu. Pendant le week-end, un salarié est passé faire des rondes sur site.

Il n'y a pas eu de reprise du feu constatée.

Les pompiers sont revenus sur site le 3 juin à 8h pour vérifier la situation, qui restait maîtrisée.

Origine du sinistre :

L'origine du sinistre n'est pas connue : le feu a pris dans le stock de cartons (40T) présent sous l'auvent.

Le visionnage des enregistrements vidéo dans les minutes précédant le départ de feu ne permettent pas d'identifier la cause du départ de feu.

Conséquences :

Les dégâts sur site sont matériels, aucune victime n'est à déplorer.

Environ 300T de déchets ont brûlés :

- Déchets présents sous l'auvent : 40T de cartons, 25T de plastiques durs et 100T de déchets d'ameublement,
- Déchets présents dans les cases extérieurs au Sud de l'auvent : 25T de bois et 100T de DIB.

Les autres déchets présents sur le site n'ont pas été impactés : 330T de ferrailles/métaux, 2T de papiers, 300T de bois, 4,5T de pneus, 120T de gravats et 6,8T de fibrociment.

L'auvent de 1 000m² sous lequel étaient stockés les déchets a été détruit.

La dalle béton au droit du foyer, ainsi que la dalle en enrobé située autour de l'auvent semblent détruites sous l'effet de la chaleur.

Le vent d'Est – Nord-Est a propagé l'incendie au champ voisin, brûlant une surface d'environ 5 000 m².

Les écoulements d'eau d'extinction ont été confinés dans le bassin prévu à cet effet à l'entrée du site. Sa capacité était suffisante pour recueillir les eaux d'extinction. Le volume à traiter est estimé à 500m³. La réalisation des analyses des eaux a été confiée au prestataire de traitement et permettra de désigner la filière adaptée.

Des prélèvements de terre dans le champ voisin ont été réalisés le lendemain du sinistre ainsi que des prélèvements de végétaux pour analyser les impacts des retombées des fumées. Conformément à l'arrêté préfectoral de mesures immédiates (n°20-DRCTAJ/1-351) un plan de prélèvement vous sera adressé.

Les déchets seront évacués vers notre ISDND de la Poitevinière lorsque le refroidissement total sera assuré. Ces déchets feront l'objet d'un contrôle accru lors de la réception à l'exutoire (confinement avec de la terre), afin d'éviter tout risque.

L'activité du site a pu reprendre le vendredi 5 juin.

Mesures envisagées :

Les stocks de déchets seront espacés de façon plus importante afin de laisser un espace libre et limiter la propagation en cas d'incendie.

Suite aux premiers échanges avec le SDIS, une réflexion est en cours pour remplacer la réserve incendie aérienne (bassin) par une réserve souple fermée afin d'assurer un volume de 500m³ permanent. Une réunion est prévue avec le SDIS le 19/06.

Un stock de matières inertes utilisable en cas d'incendie est présent sur site. Il sera déplacé afin de le rapprocher des zones de stockage de déchets combustibles.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

